

FORMATION INFIRMIERE FORMATION AIDE-SOIGNANTE

LIVRET D'INFORMATION



contact mail : ifsi@ch-ag.fr

849 Rue des Menneries

B.P. 629

50406 GRANVILLE CEDEX

Tél. : 02.33.91.50.87

Site : www.hopitaux-montsaintmichel.fr/professionnel-etudiant/etudiants/institut-de-formation-ifsi-ifas/

NDA 25500108750 – Avril 2013

1) L'INSITU DANS SON CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : LE SUD MANCHE

Le Sud Manche regroupe 17 cantons (soit une population de 127 000 habitants) à vocation principalement agricole et touristique. Sa façade maritime s'étire de GRANVILLE à la Baie du MONT-SAINT-MICHEL.

Aux extrémités sud-ouest de la Basse-Normandie et aux portes de la Bretagne, l'offre hospitalière du Sud Manche repose sur le Groupe Hospitalier Mont Saint Michel, qui est constitué de 7 établissements :



Avranches

Sous-Préfecture du Sud manche, elle fut longtemps le siège de l'évêché. C'est l'évêque d'Avranches qui décida la construction de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

L'Avranchin offre aux moutons de pré-salé ses pâturages en bordure de mer.

Granville

Née en 1439 de la volonté d'un homme de guerre, Granville témoigne de sa vocation militaire par ses hautes murailles et ses alignements rigoureux de façades et de cheminées.

Construite sur son roc de granit et de schiste, la Haute ville rappelle au visiteur son passé Anglo-Normand et balnéaire.

Par l'importance de ses marées, et son site exceptionnel sculpté dans le roc, le Port du Hérél offre aux marins un accueil de qualité.



Mortain

La Sée, un des 3 fleuves qui se jettent dans la baie du Mont Saint Michel, prend sa source au cœur des « montagnes mortainaises. Ces reliefs ont permis l'installation de nombreux moulins à eaux et l'essor d'industries renommées telles que celle des couverts Guy Degrenne.

Ses 2 cascades, parcourues par le Cançon, dont la petite déverse ses flots en un rideau de dentelle et la grande, unique en Normandie et la plus grande de l'Ouest qui impressionne par sa chute de 25 m et son cadre rocheux.



Pontorson

Au pied du Mont Saint Michel, Pontorson est une cité Normande millénaire implantée vers l'an 1030 sur les rives du Couesnon, dotée d'un riche patrimoine culturel, et de nombreux chemins de randonnée situés aux portes de la Normandie et de la Bretagne.



St Hilaire du Harcouët

Saint-Hilaire-du-Harcouët se place au cœur du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et au carrefour des 3 provinces : Normandie, Bretagne et Pays de Loire

La ville est située au cœur du bocage normand où la nature y a toute sa place et La voie verte est un lieu privilégié de loisirs pour les randonneurs et les cyclistes.

Elle accueille également chaque année entre 150 000 et 200 000 visiteurs lors de sa Foire Saint-Martin.

St James

Saint-James et son canton offre un large panorama sur la baie du Mont Saint-Michel. Ce bocage Normand est un coin de nature offrant des paysages vallonnés où serpentent rivières et lacs (Sélune, Beuvron, Guerge, lac de la Roche qui boit et de Vezins) ; Son cimetière Américain et sa fabrique de Tricots Saint-James font partie des richesses de son patrimoine.



Villedieu les Poëles

Capitale du cuivre située au cœur de la Manche, labellisée « Villes et Métiers d'Art », Villedieu Les Poëles abrite des sites d'exception tels que la Fonderie de Cloches (une des 3 fonderies de France) et l'Atelier du Cuivre. La richesse de son territoire, mêle histoire, patrimoine, artisanat d'art et nature.

2) L'INSTITUT FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDE-SOIGNANT

Est un Établissement d'Enseignement Supérieur de Formation Professionnelle (NDA 25500108750).

Rattaché au Groupement Hospitalier Mont Saint Michel.

Né de la fusion des Instituts de formation des Centres Hospitaliers d'AVRANCHES et de GRANVILLE, le 1^{er} Janvier 1992, **il est situé à GRANVILLE.**

L'agrément renouvelé en 2017 de l'Institut de Formation fixe la capacité d'accueil :

❖ des étudiants Infirmiers

78 places par promotion

dont 20 places pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue.

❖ des élèves Aides-Soignants

47 places par promotion

dont 14 places pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue et 5 places sont également proposées en apprentissage.

Les locaux pédagogiques :

4 salles de cours et 4 de TP

1 laboratoire de simulation

1 centre de documentation

2 salles informatiques

1 amphithéâtre



Réparti sur 2 niveaux, l'établissement offre une accessibilité réduite aux personnes ayant un handicap moteur, toutefois, les salles de cours et le laboratoire de simulation sont situés au rez-de-chaussée accessible aux fauteuils roulants.

La vie étudiante

Accès :

Adresse : 849 Rue des Menneries – 50400 GRANVILLE

Plan :



Par la Route (A84), l'institut est situé à 1h15 de CAEN (14) et 1h15 de RENNES (35)

Par le Train, Granville est le terminus de la ligne PARIS / GRANVILLE

Bus :

La commune de Granville dispose d'un service de bus Gratuit (réseau NEVA)

Infos, plans de circulation, horaires :

<https://www.ville-granville.fr/vivre-au-quotidien-demarches-services/se-deplacer/en-bus-neva/>

Se loger

L'institut ne disposant pas d'un internat, les étudiants / élèves peuvent s'adresser :

Au C.L.L.A.J. - service Logement Jeunes : l'AGORA

361 Rue St Nicolas 50400 GRANVILLE - Tél. : 02 33 50 96 10 - www.cllaj-granville.fr

Au foyer des jeunes travailleurs :

Rue Saint-Nicolas - 50400 Granville - Tél. : 02 33 50 96 00

Le Roc - Place d'Armes - 50400 Granville - Tél. : 02 33 90 52 80

Un fichier des logements de ville peut être consulté au foyer des jeunes travailleurs Saint-Nicolas

La commune de St Pair Sur Mer (situé à 1km 500 environ de l'institut) dispose de quelques logements à destination des étudiants.

Contact Mairie : [02 33 50 06 50](tel:0233500650)

Des annonces sont également disponibles dans un classeur déposé dans le hall de l'IFSI (offres de particuliers).

Les repas

L'institut ne dispose pas d'un restaurant universitaire. Toutefois les étudiants peuvent prendre le repas de midi au Self de l'Hôpital au tarif CROUS (*Tarif Étudiant infirmier - CROUS : 1 € en 2022 pour les boursiers et 3,30 € pour les autres étudiants*).

Les élèves aides-soignants bénéficient du tarif préférentiel professionnel (4,75 € en 2022).

Vivre à Granville

Etudier à Granville, c'est profiter d'une ville à taille humaine, de son rayonnement culturel de son offre événementielle.....

Vie Culturelle :

- Musée Christian DIOR, villa Rhumbs – www.musee-dior-granville.com
- MAMRA –musée d'art moderne – www.ville-granville.com
- L'ARCHIPEL – scène conventionnée – www.archipel-granville.com

Vie sportive :

- CRNG : Centre Régional de nautisme de Granville 02 33 91 22 60
- La cité des sports : 02 33 90 51 65
- Le centre aquatique l'Hippocampe : 02 33 91 49 37

Pour étudier :

- la médiathèque : 02 33 50 32 82

Pour sortir :

- la plage, parcs et jardins, cinéma, bowling, marchés, restaurants, bars et bars de nuit.

Les 2 missions de l'institut

- Formation Initiale
- Formation Professionnelle Continue

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers du GH Mont-Sant-Michel mobilise au service de la formation, les compétences d'une équipe de professionnels comprenant :

- . 1 Directrice,
- . 14 formateurs (Cadres infirmiers ou infirmiers formateurs),
- . 3 Secrétaires,
- . 1 Documentaliste,
- . 2 Agents.

Modes de diffusion des contenus - Modalités pédagogiques

Les formations infirmières et aides-soignantes sont des formations dites « par alternance » car elles associent des périodes de cours en présentiel et en distanciel, des travaux dirigés, des travaux pratiques et des périodes de stage.

Les modalités pédagogiques conjuguent des méthodes d'appropriation, des travaux de groupe, des travaux individuels, des activités d'apprentissage en simulation, des dossiers, fiche de lecture et un travail individuel de fin d'études

Les modalités d'évaluation sont imposées par les référentiels de formation (confère les arrêtés consultables sur internet).

Quelques chiffres (dernières données mises à jour en fin de livret)

Le taux de remplissage des 2 formations est de 100% chaque année.

Profil des promotions :

La moyenne d'âge à l'entrée en formation se situe entre 21,5 et 24 ans tout public confondu selon les années.

Les étudiants et élèves en formation professionnelle continue sont plus âgés (de 30 à 50 ans) et représentent moins de 10% d'une promotion.

Le métier d'infirmier reste encore très féminin avec une proportion de 85% d'étudiantes pour 15% d'étudiants.

Le métier d'aide-soignant rencontre une proportion masculine encore plus faible. Le pourcentage des élèves aides-soignants de sexe masculin reste inférieur à 10%.

Les interruptions :

Ils sont très rares en formation aide-soignante.

Plus importants dans la formation infirmière, en lien avec la durée et la difficulté des études. Toutefois, le taux d'interruption reste inférieur à 10% et concerne davantage le public en formation initiale.

4 Principales causes d'abandon sont les erreurs d'orientation, les problèmes de santé, les insuffisances de résultats, le défaut de financement de la formation.

La diplomation tout public confondu :

Le taux moyen de diplomation :

- Pour la formation infirmière supérieur à 87% sur l'ensemble des 3 sessions de diplôme organisées annuellement.
- Pour la formation aide-soignante supérieur à 95% sur l'ensemble des 2 sessions annuelles.

à noter, les apprenants en formation professionnelle continue, obtiennent souvent de bons résultats en lien avec leur investissement plus important.

L'insertion professionnelle :

L'insertion professionnelle est de 100% pour les 2 métiers.

Les métiers d'infirmier et d'aide-soignant sont des métiers actuellement classés « en tension » par le gouvernement.

3) LES FORMATIONS DISPENSEES : INFIRMIERE, AIDE-SOIGNANTE, FORMATION CONTINUE MODULAIRE (VAE, APPRENTISSAGE...)

INFIRMIER(E)

Code du Répertoire National des Certifications Professionnelles - RNCP : 8940

Fiche descriptive consultable sur le site du répertoire national France Compétences

Téléchargeable sur le site : www.francecompetences.fr

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif à la formation préparant au diplôme d'état et à l'exercice de la profession d'infirmier

Téléchargeable sur le site : www.legifrance.gouv.fr

DEFINITION du MÉTIER

(Article L 473 du Code de la Santé Publique – Arrêté du 21 juillet 2009 modifié– Annexe 1)

« **Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.**

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Possibilité de se procurer le recueil des principaux textes auprès des éditeurs
<http://www.boutique.berger-levrault.fr>
ou
<http://sedi-equipement.fr>

La formation se déroule sur **3 ans**, à raison de **35 heures par semaine** d'enseignement théorique (**60 semaines**) ou de stages cliniques (**60 semaines**) soit un total de **4200 heures** de formation. Pour l'IFSI de Granville, la rentrée est décalée sur début février.

L'enseignement théorique est organisé en 6 semestres chacun découpé en unités d'enseignement.

L'évaluation des connaissances et des aptitudes s'effectue au cours des 3 ans par un contrôle continu et une évaluation de l'acquisition des 10 compétences de l'infirmier.

Chaque unité d'enseignement est évaluée. Les modalités pédagogiques d'évaluation sont préconisées pour chacune des unités d'enseignement. Contrôle de connaissances, travaux d'analyse individuels ou de groupes, mise en situation simulée.....et validation des compétences en stage.

(Pour plus d'informations se référer à l'arrêté du 31 juillet 2009, cité en amont, qui détaille les différentes modalités d'évaluation).

La validation de la formation est basée sur le système universitaire de capitalisation de crédits européens – 60 crédits par an – 180 crédits sur 3 ans.

La formation est finalisée par :

- un diplôme d'état d'infirmier
- un grade de licence universitaire

Les étudiants bénéficient de 12 semaines de vacances chaque année.

Le coût d'une année de scolarité s'élève à 8 295 € pour la rentrée 2024.

Le montant annuel des droits d'inscription est identique à celui de l'université 170 €.

Les tenues de stage sont fournies gracieusement par le centre hospitalier.

Dispenses et passerelles possibles sur le cursus de formation infirmier

Se renseigner auprès de l'institut lors de la constitution du dossier car les dispenses de formation ne s'obtiennent pas de droit.

Toute demande de dispense fait l'objet d'une présentation à l'instance compétente pour l'orientation générale de l'institut.

Les demandes doivent être adressées au moins 1 mois avant le déroulement de l'instance.

AIDE-SOIGNANT(E)

Code du Répertoire National des Certifications Professionnelles - RNCP : 4495
Fiche descriptive consultable sur le site du répertoire national France Compétences
Téléchargeable sur le site : www.francecompetences.fr

Arrêté du 12 avril 2021, relatif à la formation préparant au diplôme d'état et à l'exercice de la profession d'aide-soignant
Téléchargeable sur le site : www.legifrance.gouv.fr

DEFINITION du MÉTIER

(Article D.4391-1 du code de la Santé Publique – Arrêté du 22 octobre modifié relatif à la formation – Annexe 1)

... « L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé » de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité »

Possibilité de se procurer le recueil des principaux textes auprès des éditeurs
<http://www.boutique.berger-levrault.fr>
ou
<http://sedi-equipement.fr>

La formation d'Aide-Soignant se déroule sur 44 semaines (de Septembre à Juillet inclus), à raison de **35 heures par semaine** d'enseignement théorique (**22 semaines – 770 heures**) et de stages cliniques (**22 semaines – 770 heures**) soit un total de **1540 heures** de formation.

L'enseignement théorique est organisé en 5 blocs de compétences découpés en modules. Il y a 10 modules à valider au total.

L'enseignement clinique est organisé autour de 4 stages (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines).

L'évaluation des connaissances et des aptitudes s'effectue au cours de l'année de formation par un contrôle continu et une évaluation de l'acquisition des 11 compétences de l'aide-soignant (évaluations de connaissances, études de situations, pratiques simulées et évaluation des compétences acquises en stage).

Pour exemple :

bloc 1	étude de situation évaluation des compétences en stage
bloc 2	étude de situation comportant une évaluation de connaissances en lien avec les modules 3 et 4 évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 évaluation des compétences en stage
bloc 3	étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée évaluation des compétences en stage
bloc 4	évaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage évaluation des compétences en stage
bloc 5	étude de situation pouvant comporter une pratique simulée évaluation des compétences en stage

La Formation est finalisée par le diplôme d'état d'aide-soignant.

Le coût de la scolarité s'élève à 6 334 € pour la promotion 2024-2025. Il n'y a pas de droits d'inscription à régler.

Les tenues de stage sont fournies gracieusement par le centre hospitalier.

Dispenses et passerelles possibles sur le cursus de formation Aide-soignant

En application de l'arrêté du 12 avril 2021 relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant :

Les personnes titulaires du :

- **DE AP** DE d'auxiliaire de puériculture (arrêté du 16 janvier 2006 et référentiel 2021),
- **DE AS** DE d'aide-soignant (référentiel du 22 octobre 2005),
- **AMBULANCIER** DE d'ambulancier (arrêté du 26 janvier 2006),
- **DE AES** DE d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016)
 - o **DE AMP** DE d'aide médico- psychologique
 - o **DE AVS** DE d'auxiliaire de vie scolaire
 - o **DE AES** DE d'accompagnant éducatif et social
- **ARM** Diplôme d'assistant de régulation médical (arrêté du 19 juillet 2019)
- **ADV F** Titre professionnel d'assistante de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)
- **ASMS** Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)
- **BAC PRO ASSP** Baccalauréat « Accompagnement, soins, services à la personne » (arrêté du 11 mai 2011)
 - o Option à domicile

- Option en structure sanitaire ou médicosociale
- **BAC PRO SAPAT** Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires » (arrêté du 22 août 2011).

Sont dispensées de certaines unités de formation ou, ont un programme « allégé » conformément au référentiel de formation.

La demande de dispense intervient après la sélection, lors de la constitution du dossier d'entrée en formation, sur présentation du titre ou diplôme permettant la dispense.

Pour tout renseignement ou question, il est fortement conseillé au candidat de prendre rendez-vous avec la direction de l'institut afin de recueillir toutes les données utiles à la constitution du dossier.

à noter :

Une VAE hybride sera prochainement proposée à l'institut. Elle est actuellement en cours d'organisation.

A compter de la rentrée de septembre 2024, l'institut proposera quelques places permettant de réaliser la formation aide-soignant par l'apprentissage.

Le CFA à contacter pour tout renseignement sur les modalités de l'apprentissage ou pour effectuer votre demande est le suivant :

Contact : **Mme AUBERT Stéphanie** – CFA Parc Athéna Immeuble PASEO – 12 Rue Ferdinand Buisson – 14280 SAINT CONTEST

4) LES MODALITES DE SELECTION

INFIRMIER(E)

2 voies d'accès possible :

1 – Titulaires d'un Baccalauréat ou d'un titre de niveau supérieur au bac

➤ inscription via la plateforme nationale « Parcoursup »

2 – voie de la Formation Professionnelle Continue pour les candidats ayant au moins 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale

➤ inscription aux épreuves de sélection dans l'institut de votre choix n°1 – le dossier d'inscription comporte tous les renseignements utiles et la liste des pièces à fournir.

Cas particulier des aides-soignants souhaitant devenir Infirmier : Pour cette voie de recrutement par la promotion professionnelle continue, le candidat doit avoir effectivement cotisé pendant 3 ans.

Attention les agents titulaires de la fonction publique hospitalière doivent se renseigner en amont sur les modalités de prise en charge financières pratiquées au sein de leur établissement. En l'absence de procédure dans votre établissement, prendre rendez-vous auprès de la Direction des Ressources Humaines ou service de formation professionnelle continue) en amont de la constitution de votre dossier.

Les épreuves de sélection

Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat (noté sur 20 points) – il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations ainsi que les capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Une épreuve écrite comprenant :

Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel,

Une sous-épreuve de calculs simples (notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total aux deux épreuves d'au moins 20 sur 40

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Les informations sur la sélection sont publiées chaque année selon le calendrier régional dès que l'institut en a connaissance.

AIDE-SOIGNANT(E)S

Inscription aux épreuves de sélection dans l'institut de votre choix n°1 - le dossier d'inscription comporte tous les renseignements utiles et la liste des pièces à fournir.

Les agents titulaires de la fonction publique hospitalière doivent se renseigner en amont sur les modalités de prise en charge financières pratiquées au sein de leur établissement. En l'absence de procédure dans votre établissement, prendre rendez-vous auprès de la Direction des Ressources Humaines ou service de formation professionnelle continue) en amont de la constitution de votre dossier.

Les candidats devront avoir 17 ans le jour de la rentrée (pas de limite d'âge supérieur).

Aucune condition de diplôme n'est requise pour s'inscrire.

Les épreuves de sélection

La prochaine sélection 2025 se déroulera en principe à partir d'Avril 2025

Quelques dates utiles : *dates inconnues à ce jour*

- Ouverture des inscriptions le
- Clôture des inscriptions le
- Affichage des résultats le

- Rentrée le 02 Septembre 2024
- Fin de formation le -- juillet 2025

5) SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Voir tableau annexe 2 en fin de livret

6) COUT DE FORMATION ET MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût de formation est révisé chaque année.

Formation infirmière et par année de formation : 8 295,00 euros pour la rentrée de février 2024

Formation aide-soignante, pour la formation complète : 5 902,00 euros pour la rentrée de septembre 2024

Le financement de la formation dépend de votre situation au moment de votre confirmation d'entrée en formation.

(voir page suivante)

« Conditions générales de vente » :

Pour les publics relevant de la formation professionnelle continue :

- Une convention de contractualisation est signée à l'entrée en formation.
- En cas d'interruption de formation, la facturation de l'année est effectuée au prorata temporis.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Notice à conserver



RÉGION
NORMANDIE

Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? ⁽²⁾
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO ⁽³⁾ (si éligible)
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽⁴⁾
Dans une autre situation	Vous-même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales et sous réserve de modifications

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

Votre statut est considéré le jour où vous confirmez votre entrée en formation

En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé



7) LES CONTACTS UTILES

Visite virtuelle de l'Institut sur Google streetview:	https://my.web-visite.com/F1tImtl0XY
renseignement et téléchargement du dossier d'inscription :	www.hopitaux-montsaintmichel.fr/professionnel-etudiant/etudiants/linstitut-de-formation-ifs-i-ifas/
Vous souhaitez des renseignements . sur la formation d'infirmier(e), . sur le déroulement des études, . sur les modalités de sélection en IFSI, . sur les conditions d'accès aux études d'infirmier(e).	<u>Institut de Formation en Soins Infirmiers</u> tél. 02 33 91 50 87 secrétaire : Véronique BARBIER (poste 6600) Courriel : ifs-i@ch-ag.fr
Vous souhaitez des renseignements . sur la formation d'Aide-Soignant(e) . sur le déroulement de la formation, . sur la sélection en IFAS, . sur les conditions d'accès à la formation d'Aide-Soignant(e).	<u>Institut de Formation d'Aides-Soignants</u> tél. 02 33 91 50 87 secrétaire : Aurélia BLAIZOT Courriel : ifas@ch-ag.fr
Vous avez besoin ou souhaitez faire des recherches concernant les professions paramédicales.	<u>Centre de Documentation et d'Information de l'Institut</u> tél. 02 33 91 50 87 (poste 6611) documentaliste : Karine TROLLEY Courriel : Karine.trolley@ch-ag.fr

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec une formation d'infirmier ou d'aide-soignant ou connaître les démarches à effectuer pour obtenir des aménagements du temps d'épreuves :	<u>prendre rendez-vous</u> avec Mme Véronique BARBIER, référent handicap de l'institut, qui saura vous écouter et vous orienter en fonction de vos difficultés. tél. 02 33 91 50 87 – poste 6600 ou contacter la délégation régionale de l'AGEFIPH www.agefiph.fr tél : 0 800 11 10 09 un conseiller vous répond de 9h00 à 18h00 ou si vous êtes inscrit à pôle emploi, un conseiller saura vous renseigner sur les démarches à effectuer 09 72 72 39 49 ou contacter le <u>Relais Handicap Santé</u> – un service de l'université de Caen Normandie, chargé de suivre les étudiants en situation de handicap, orientation, conseil vie-etudiante.unicaen.fr/relais-handicap-sante
Vous êtes étudiant à l'IFSI, ou élève à l'IFAS et vous souhaitez des informations sur vos stages pendant votre formation, Vous êtes étudiant infirmier ou élève Aide-Soignant dans un autre établissement et vous souhaitez faire une demande de stage sur le Centre Hospitalier Avranches/Granville.	<u>Coordination des stages de l'IFSI / IFAS</u> tél. 02 33 91 50 87 <u>Coordinateurs des stages IFSI</u> : CHALES Dominique – Cadre de santé Formatrice LAVANDIER Sylvie – Cadre de santé Formatrice Courriel : dominique.chales@ch-ag.fr sylvie.lavandier@ch-ag.fr <u>Coordinateurs des stages IFAS</u> : Formatrices IFAS ifas@ch-ag.fr

Annexe 2 : L'employabilité et les suites de parcours

Pour rappel, les métiers d'infirmier et d'aide-soignant sont actuellement des métiers en tension, il n'y a pas de difficulté d'insertion professionnelle à la sortie de formation. Le taux d'employabilité est de 100%.

Les Infirmiers :

Les lieux d'exercice professionnel sont divers :

- Hôpitaux publics
- Hôpitaux spécialisés
- Cliniques
- Maisons de retraite
- Exercice libéral
- Médecine du travail
- Santé scolaire...

Les suites de parcours

- Cadre de santé de proximité ou cadre de santé formateur,
- Infirmière puéricultrice,
- Infirmière anesthésiste,
- Infirmière de bloc opératoire,
- Master (notamment master en pratiques avancées).
- Le diplôme d'Etat Infirmier représente un capital d'ECTS valorisable dans d'autres formations universitaires.

Les Aides-Soignants :

Les lieux d'exercice professionnel sont divers :

- Hôpitaux publics,
- Hôpitaux spécialisés,
- Cliniques,
- Maisons de retraite.

Les suites de parcours

- Auxiliaire de puériculture,
- Accompagnant éducatif et social,
- Agent de service médico-social,
- Assistant régulateur médical,
- Infirmier(ière).

Parcours possibles pour infirmier(e)	infirmier de bloc opératoire	infirmier anesthésiste	Puériculteur (trice)	infirmier en pratique avancée	cadre de santé
conditions d'accès	Sélection écrite et orale	Sélection écrite et entretien Ancienneté 2 ans ETP	Sélection écrite et orale	Sélection par dossier et entretien Pour exercer en tant qu'IPA avoir une ancienneté de 3 ans	Sélection écrite et entretien Ancienneté de 4 ans
durée des études	18 mois	24 mois	12 mois	24 mois	10 mois

Parcours possibles pour Aide-Soignant	Auxiliaire puériculteur (trice)	Infirmier Diplômé d'Etat	Assistants Régulateur Médicaux	Assistant de soin en gériatrie	
conditions d'accès	Sélection écrite et entretien puis demande de dispense	Sélection écrite 3 ans cotisation sociale	Sélection sur dossier et entretien Bacheliers ou 3 ans d'expérience	sélection sur dossier durée 140 heures	
durée des études	attente référentiel	3 ans	42 semaines		

(Données fournies par l'ARS Corinne DEFRANCE Conseillère pédagogique le 10 juin 2021)